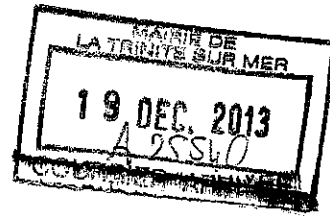




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

P R É F E T D U M O R B I H A N



DESTINATAIRES	Act	Info
M. LE MAIRE		X
M. NOYELLE		X
A. LORCY		
C. DUPONT		
M-A. GOUZERE		
G. BODIN		
P. LE FOURNIER		
F. NICHEL	X	
E. OGER		
D. PEZZIN		X
Autres :		
Remarque :		
Tableau		

direction
départementale
des Territoires
et de la Mer
Morbihan

service
Urbanisme et Habitat

unité
Animation Filière
Planification

dossier suivi par :
Francine CREAC'H
☎ 02 97 68 13 96
☎ 02 97 68 12 04
messagerie :
ddtm-sua-commission-des-sites@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 16 DEC. 2013

Le préfet
à
Monsieur le maire
Mairie
56470 LA TRINITE SUR MER

Objet : classement au PLU des EBC les plus significatifs de votre commune

références : L146-6 et L130-1 du code de l'urbanisme

Commission départementale de la nature des paysages et des sites du 12 décembre 2013

affaire suivie par : Francine CREAC'H – DDTM - SUH/AFP
tél. : 02 97 68 13 96 fax : 02 97 68 12 04
courriel : ddtm-sua-commission-des-sites@morbihan.gouv.fr

Vous m'avez transmis, pour examen par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, une demande de modification sur le projet de classement au PLU des espaces boisés les plus significatifs de votre commune qui avait fait l'objet d'un examen par la CDNPS du 30 mai 2012 au titre de l'article L 146-6 du code de l'urbanisme.

Cette instance a formulé lors de sa séance du 12 décembre 2013, un **avis favorable** à votre demande de déclassement des EBC sur les secteurs suivants :

- la pierre jaune (avis favorable sous réserve que le bâtiment projeté en zone Ac soit strictement utilisé à un usage professionnel et s'inscrive dans un projet économiquement viable de cette exploitation),
- Kerdro Bihan (avis favorable sans réserve),
- colonie de Bagneux (avis favorable sans retenir la proposition de classement de l'aire de camping au sud prévu en compensation),
- Men Du (avis favorable sans réserve).

Il vous appartiendra de rappeler aux maîtres d'ouvrages que le service régional d'archéologie (DRAC direction régionale des affaires culturelles à Rennes) devra être informé de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions des articles L531-14 à L531-16 du code du patrimoine.

horaires d'ouverture :
Siège – 8, rue du Commerce
9h à 11h30 et 14h à 17h
Site Agriculture – 11, bd de la Paix
8h30 à 12h et 14h à 17h
adresse :
8, rue du Commerce - BP 520
56019 Vannes Cedex
téléphone :
02 97 68 12 00
télécopie :
02 97 68 12 01
courriel :
ddtm@morbihan.gouv.fr

Le préfet,

Par ~~Signature~~,
Le Secrétaire Général

Stéphane DAGUIN